Sage-femme

Statut d'exercice : **fonctionnaire, libéral, salarié**

Niveau de formation requis : **bac + 6**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Assurer le suivi de grossesse jusqu'à l'accouchement

Les sages-femmes exercent une profession médicale à compétences définies. Leur champ d'intervention auprès des femmes et des nouveau-nés en bonne santé est établi par le code de la santé publique. Dotées d'un pouvoir de diagnostic et d'un droit de prescription, elles assurent, en toute autonomie, le suivi de la femme et du nouveau-né en bonne santé.
Elles interviennent dans différents domaines de compétences :

- **Tout au long de la vie des femmes :**
- **Pendant la grossesse et jusqu'à l'accouchement :**

COMPÉTENCES REQUISES

Des savoirs et des savoir-faire étendus

Les sages-femmes disposent de connaissances et de compétences diverses : fondamentaux médicaux (anatomie, biologie, embryologie, pharmacologie, infectiologie...), savoirs en gynécologie, obstétrique, pédiatrie, santé publique et sciences humaines appliquées à la maternité et à la parentalité, soins généraux des adultes et des enfants, techniques de réanimation, surveillance et prise en charge (partielle en cas de pathologies) des femmes enceintes. En libéral ou à domicile, les interventions se déroulent sans équipe médicale et exige une solide expérience.

Sens du relationnel et grande stabilité émotionnelle

Les moments partagés avec les patientes et les futurs parents sont forts. Pédagogie et disponibilité sont des qualités nécessaires pour nouer une relation de confiance. Face à des situations difficiles (handicap à annoncer,

complications de grossesse, décès...), il faut aussi savoir rassurer, prendre du recul et répondre avec pertinence aux interrogations et aux inquiétudes des parents.

Endurance

Une grande résistance physique et nerveuse est attendue, notamment à cause des horaires variables (gardes, travail de nuit et le week-end). Il faut pouvoir enchaîner les accouchements malgré la fatigue. Les responsabilités sont lourdes et le stress jamais loin.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Le salaire du débutant démarre à partir de 2264 euros brut par mois, dans la fonction publique hospitalière.

Intégrer le marché du travail

Des effectifs toujours croissants...
En 2023, on comptait 24 354 sages-femmes en activité en France, dont 2.8% d'hommes. Leur nombre a fortement progressé entre 2012 et 2017 (+ 3% par an). Bien que l'exercice en hôpital reste majoritaire, le nombre de sages-femmes en libéral (ou en activité mixte) ne cesse d'augmenter. En 2021, 34% des sages-femmes exercent une activité libérale.

Des évolutions

Après l'obtention du diplôme d'État de docteur en maïeutique, il est possible de préparer :

- Des diplômes universitaires autorisés par le Conseil de l'Ordre des sages-femmes, dans différentes domaines (échographie obstétricale, médecine foetale, éthique et déontologie, périnatalité, lactation et allaitement, acupuncture...)
- Des Masters ou des Doctorats

OÙ L'EXERCER

En collaboration avec les médecins
En général, la journée (ou la nuit) comprend entre 8 et 12 heures de garde, le plus souvent avec un rythme intense en raison de l'affluence de patientes. Le travail se fait en étroite collaboration avec les gynécologuesobstétriciens, les pédiatres et/ou les réanimateurs en cas de complication, de césarienne, de péridurale ou d'anesthésie générale.

L'activité libérale en progression

Plus de 21 % des sages-femmes ont adopté le statut libéral et plus de 6 % cumulent une autre activité. L'exercice salarié en établissement de santé demeure le mode d'exercice majoritaire (71 % des sages-femmes en activité au 01/01/2014), mais, en proportion, il est de moins en moins fréquent car l'activité libérale se développe très rapidement (+ 36 % entre 2011 et 2014), y compris chez les jeunes de la profession de moins de 30 ans (+ 11 %).

Vers plus de responsabilités

Pour soulager les cabinets débordés des médecins gynécologues, le champ d'activité de la profession s'est élargi avec désormais un vrai rôle de diagnostic, de prévention et de prescription. Avec la quasi généralisation de la péridurale, les sages-femmes participent au maniement de certains outils ou au dosage de médicaments (antalgiques, coagulants...).

LES ÉTUDES

Depuis la rentrée 2024, les études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en maïeutique se déroulent **en 6 ans**, et se présentent de la manière suivante :

- Une année de licence « L.AS *» ou « PASS **»,
- Cinq années d'études au sein d'une structure de formation en maïeutique rattachée à une université.

Pour intégrer la filière maïeutique, il faut être titulaire du Bac et avoir validé l'année de PASS (*) ou LAS correspondant à la 1ère année de la formation sage-femme. À l'issue de la formation: Bac +6 ans, Diplôme d'État de Docteur en maïeutique délivré par l'Université (*)
Pour information :

- L.AS : « licence accès santé ». Il s'agit des licences scientifiques non médicales ou même non scientifiques, pour lesquelles les étudiants pourront prendre une option (mineur) « accès santé ». Si l'étudiant valide cette première année de licence, il est admis en 2ème année de la licence majeure qu'il a choisie et a le droit de présenter sa candidature pour accéder aux filières médicales MMOPK (Médecine-Maïeutique-Odontologie- Pharmacie-Kinésithérapie) pendant les années restantes de sa licence, avec deux tentatives maximum (une seule s'il a déjà fait une PASS). Toutefois, si l'étudiant ne valide pas cette première année de licence, il peut redoubler mais ne pourra pas candidater aux études de santé. Cette licence est accessible dans toutes les universités.
- PASS : « parcours d'accès spécifique santé ». Ce parcours se focalise essentiellement sur des matières médicales (avec le choix d'une option d'une autre discipline). Si l'étudiant valide cette première année de licence, il pourra présenter sa candidature pour accéder aux filières médicales MMOPK (médecine-maïeutique-odontologie- pharmacie- Kinésithérapie) avec deux tentatives maximums. En revanche, si l'étudiant ne valide pas la première année de licence, il ne peut redoubler la PASS.

Les études se composent ainsi de 3 cycles :

- Le Premier Cycle sanctionné par le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, d'une durée de 3 ans (soit 6 semestres), confère le grade licence, délivré par l'université.
- Le Deuxième Cycle sanctionné par le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques d'une durée de 2 années d'études (soit 4 semestres), confère le grade master, délivré par l'université.
- Le Troisième Cycle sanctionné par le Diplôme d'état de Docteur en maïeutique, d'une durée de 1 an (2 semestres), délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice par 'université

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. Elle permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme et d'aborder les différents modes d'exercice, hospitaliers et extra-hospitaliers.

Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
Diplôme d'État de docteur en maïeutique	6 ans	Dans 40 établissements

Sources : Région Grand Est 06.2025 ©(c) Kzenon